

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juin 2022

Délibération n° 2022-1108

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Fontaines-sur-Saône - Rochetaillée-sur-Saône

Objet : Plan piéton - Travaux d'aménagement de voirie pour la création et le renforcement d'itinéraires piétons connexes au corridor bus Val de Saône sur le territoire des Villes de Fontaines-sur-Saône et Rochetaillée-sur-Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Infrastructures et Exploitation des Mobilités

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Domain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumerit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

Conseil du 27 juin 2022**Délibération n° 2022-1108**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Fontaines-sur-Saône - Rochetaillée-sur-Saône

Objet : Plan piéton - Travaux d'aménagement de voirie pour la création et le renforcement d'itinéraires piétons connexes au corridor bus Val de Saône sur le territoire des Villes de Fontaines-sur-Saône et Rochetaillée-sur-Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Infrastructures et Exploitation des Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - La marche à pied : maillon universel de la chaîne des déplacements

La Métropole de Lyon souhaite améliorer la qualité et le confort des cheminements piétons dans la perspective de construire une Métropole apaisée et 100 % marchable. Il est, en effet, nécessaire de redonner sa juste place à la mobilité piétonne en amplifiant cette politique publique par le biais de budgets dédiés.

Une enquête, réalisée fin 2021 auprès des habitants de la Métropole, a permis d'identifier les axes prioritaires sur lesquels il est nécessaire d'améliorer le confort et la sécurité du piéton, à savoir :

- les itinéraires vers les établissements scolaires,
- l'accès aux lieux fréquentés par les personnes fragiles ou âgées, l'accès aux établissements de santé,
- les traversées de grands axes de circulation,
- l'accès aux arrêts de transports collectifs,
- les itinéraires vers les lieux de promenade ou de verdure,
- les accès aux services publics, établissements sportifs et culturels, lieux accueillant du public régulièrement,
- les itinéraires vers les commerces de proximité.

Pour répondre à ces objectifs, un travail de recensement et de priorisation des opérations d'aménagement pour la création et le renforcement des cheminements piétons à l'échelle métropolitaine est en cours de réalisation. Il va se traduire par des demandes d'individualisations d'autorisation de programme au cours des prochains mois en vue de permettre la réalisation de ces aménagements, conformément aux engagements pour une Métropole cyclable et apaisée, par le développement des infrastructures dédiées à la marche à pied, au titre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, approuvée par le Conseil de la Métropole du 25 janvier 2021.

L'amélioration des accès aux arrêts de transports collectifs fait partie des objectifs poursuivis.

II - La création d'aménagements en faveur du piéton comme mesure d'accompagnement du programme corridors bus Val de Saône

Le plan de mandat du SYTRAL Mobilités pour la période 2021-2026, performance bus, et la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole pour la période 2021-2026 ont inscrit un plan d'actions pour le réseau de bus performant (corridors bus) en améliorant leurs conditions de circulation.

Le corridor bus Val de Saône souhaite offrir, aux habitants du Val de Saône, une alternative performante à la voiture en assurant une meilleure qualité de service des lignes 40 et 70, en garantissant la régularité et la fiabilité et en obtenant des gains importants des temps de parcours.

Le programme vise l'amélioration de la performance des bus mais aussi l'aménagement et la transformation durable de l'espace public.

Améliorer l'accessibilité est donc essentiel pour améliorer la mobilité dans la chaîne de déplacements en permettant une meilleure qualité de service et en donnant l'accès aux transports en commun à tous. Cela suppose une bonne accessibilité des nouveaux points d'arrêts et des itinéraires. Il est donc nécessaire de proposer des cheminements piétons, accessibles et confortables, compte tenu des nouvelles modifications d'itinéraires des lignes 40 et 70, désormais détournés sur les quais.

L'opération envisagée sur le territoire de la Ville de Rochetaillée-sur-Saône consiste à créer un mail modes actifs reliant le centre-bourg (quai Pierre Dupont) à la route de Lyon, nouvel itinéraire emprunté par les lignes de bus 40 et 70, mais aussi un cheminement piéton le long de la route de Lyon, entre le pont de Couzon et le rond-point des Contamines.

L'opération envisagée sur le territoire de la Ville de Fontaines-sur-Saône consiste, quant à elle, à créer un mail modes actifs entre le centre-ville et le quai Lamartine traversant la rue Escoffier Rémond, le parc Ferry et le parking du Clos du Maquis, afin de permettre une connexion piétonne accessible entre le centre-ville et les quais, nouvel itinéraire des lignes de bus.

Ces 2 villes ne disposent pas, actuellement, de cheminements piétons accessibles satisfaisants et directs, pour une bonne accessibilité des nouveaux points d'arrêts.

Il est, ainsi, proposé que les 2 opérations précitées fassent l'objet d'une première individualisation partielle d'autorisation de programme pour financer les projets listés ci-dessous.

III - Les projets

Les projets consistent en la réalisation des travaux d'aménagement de voirie suivants :

- à Rochetaillée-sur-Saône :

- . création d'un cheminement piéton de 2 m de large sur 1,2 km, coté est de la route de Lyon,
- . création de 3 traversées piétonnes, route de Lyon, afin de faciliter les liaisons entre le centre-bourg et le quai de Saône,
- . création d'un mail modes actifs entre le quai Pierre Dupont et la route de Lyon ;

- à Fontaines-sur-Saône :

- . création d'un cheminement modes actifs d'environ 200 m de longueur et de 3 m de large rue Escoffier Rémond, se prolongeant dans le parc communal et le parking.

IV - Budget prévisionnel des projets

Pour la Ville de Rochetaillée-sur-Saône, le montant prévisionnel des travaux est estimé à 700 000 € TTC répartis comme suit :

- travaux de voirie et gestion des eaux pluviales : 650 000 € TTC,
- marquages au sol et signalisation verticale : 25 000 € TTC,
- foncier, études diverses : 25 000 € TTC.

Pour la Ville de Fontaines-sur-Saône, le montant prévisionnel des travaux est estimé à 400 000 € TTC répartis comme suit :

- travaux de voirie et gestion des eaux pluviales : 325 000 € TTC,
- marquage au sol, signalisation verticale et mobiliers urbains : 50 000 € TTC,
- foncier, études diverses : 25 000 € TTC.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme d'un montant de 1 100 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal pour la réalisation de travaux d'aménagement de voirie pour la création et le renforcement d'itinéraires piétons connexes au corridor bus Val de Saône sur le territoire des Villes de Fontaines-sur-Saône et Rochetaillée-sur-Saône ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation de travaux d'aménagement de voirie pour la création et le renforcement d'itinéraires piétons connexes au corridor bus Val de Saône sur le territoire des Villes de Fontaines-sur-Saône et Rochetaillée-sur-Saône.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, entretien et aménagement de voirie pour un montant de 1 100 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 400 000 € TTC en dépenses, en 2022,
- 325 000 € TTC en dépenses, en 2023,
- 10 000 € TTC en dépenses, en 2024,
- 365 000 € TTC en dépenses, en 2025,

sur l'opération n° 0P09O9724.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 600 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-284826-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
